



SOCIETE FRANCAISE DE THERMIQUE

Groupe «Modes de Transfert - Rayonnement »
Journées Thématiques organisées par M. El Hafi (ENSTIMAC, Albi)

Jeudi 25 et vendredi 26 mars 2010

(Accueil le 25 mars à partir de 11h30)

à l'Ecole des Mines d'Albi Carmaux
Campus Jarlard, Albi

Rayonnement thermique en milieu semi-transparent

(3^{ème} Journées d'Etudes en Rayonnement Thermique)

Faisant suite aux manifestations organisées en décembre 2007 et février 2009, ce séminaire a pour but de présenter les recherches actuelles en rayonnement dans les milieux participants (absorbant-diffusant-émettant). Plusieurs laboratoires, dont la réputation est bien établie dans cette thématique, présenteront leurs études dans des domaines divers, allant de la combustion aux énergies renouvelables, en passant par les procédés à hautes températures, les problèmes de couplage ou la caractérisation de matériaux. Cette manifestation est aussi un espace de rencontre privilégié entre chercheurs et industriels. Des temps de discussion sont inclus dans le programme pour favoriser le dialogue et susciter des collaborations entre participants.

Programme à paraître ultérieurement.

Contact : Mouna EL HAFI, Ecole des Mines d'Albi, Campus Jarlard, 83013 Albi CT
Tél. : 05 63 49 31 49 – Fax : 05 63 49 32 43 – E-mail : elhafi@enstimac.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner à : *Secrétariat SFT- ENSEM – BP 160 – 54504 Vandoeuvre Cedex (fax : 03 83 59 55 44)*

Nom Prénom

Organisme

Adresse

.....
*o conférencier.

*o membre SFT à titre individuel.

*o membre adhérent à la SFT par l'appartenance à :
(cachet et signature de la société adhérente)

*o non-membre de la SFT

désire s'inscrire aux journées d'étude SFT des 25 et 26 mars 2010

conférencier : 50 Euros membre SFT: 95 Euros non-membre: 180 Euros

(Les frais d'inscription incluent les pauses, les repas de midi des 25 et 26 mars 2010 et le dîner du 25 mars.)

*o ci-joint le règlement par chèque à l'ordre de la *Société Française de Thermique*

*o je demande à ma société de vous adresser un bon de commande correspondant à cette inscription.

L'inscription est considérée comme acquise et comme due dès lors du renvoi de ce bulletin au secrétariat SFT .

(* rayer les mentions inutiles)

Signature :

Attention : les repas ne peuvent être garantis qu'aux personnes effectivement inscrites avant le 18/03/2010

